



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8339^e séance

Mardi 4 septembre 2018, à 11 h 45

New York

Provisoire

Président : M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Temenov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Samson
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 55.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M^{me} Karen Pierce, Représentante permanente du Royaume-Uni, pour la manière dont elle a présidé le Conseil pendant le mois d'août. Je suis certains de me faire l'interprète de tous les membres en remerciant non seulement Karen, mais aussi Jonathan et toute la délégation pour leur excellent travail.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Tous les membres du Conseil de sécurité devraient avoir le programme de travail provisoire, qui a été distribué. J'ai toujours cru en la transparence et au fait que tout ce que nous faisons doit se faire au grand jour. Je sais, d'après la séance du petit déjeuner de ce matin, que le programme de travail provisoire soulevait certaines préoccupations ou questions. J'ai estimé qu'au lieu de se l'expliquer les uns aux autres, les membres pourraient chacun dire ouvertement, à titre national, s'il y a des problèmes avec le programme de travail provisoire, ou si nous pouvons poursuivre par consensus. Je voulais au moins permettre à chaque délégation de le dire de sa propre voix au lieu de le faire dire en son nom. J'espère que ce sera le début d'une transparence continue. Je pense que nous avons fait beaucoup de chemin au cours des deux dernières années pour faire en sorte que toutes les séances du Conseil soient publiques. Pendant la présidence des États-Unis, chaque séance sera une séance publique. Nous espérons que tous les membres respecteront cela et envisageront de poursuivre cette politique pendant leur présidence également.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais m'associer à vos paroles de félicitations et d'appréciation pour le travail accompli par la délégation britannique pendant votre présidence du Conseil le mois dernier et vous souhaiter au nom de tous, à vous et à votre équipe, plein succès dans votre travail.

Je tiens à vous remercier pour le travail accompli par votre équipe dans l'élaboration du programme de travail. Nous voyons que nous avons un ordre du jour assez large; nous avons un mois avec beaucoup de sujets. Nous avons quelques questions liées à ma région- Haïti, l'adoption d'un projet de résolution et la possibilité de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie –, mais aussi d'autres questions, telles que le Soudan du Sud, la proposition faite par la présidence de tenir une séance pendant la semaine de haut niveau pour examiner la situation en Iran et de nombreuses autres questions.

Nous sommes d'accord avec la plupart de ces questions, mais, comme nous l'avons indiqué tout au long de l'élaboration du programme de travail, nous pensons que la séance qui sera organisée, au titre du point sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales et le maintien de la paix et la sécurité internationales, sur la situation au Nicaragua ne correspond pas au traitement des questions dont le Conseil de sécurité a eu à connaître, car, en fait, nous l'avons dit pour les autres questions, la situation dans ce pays ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous pensons qu'il est important que le Conseil de sécurité adhère clairement à ce qui est énoncé dans la Charte des Nations Unies, à savoir que sa responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons la politique du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive, mais la diplomatie préventive doit être utilisée dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU et sur un pied d'égalité.

En outre, comme nous l'avons dit clairement dans le passé, le travail accompli par les organisations régionales et sous-régionales est très important, mais le Conseil de sécurité devrait limiter ses efforts au traitement des cas qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le système des Nations Unies est vaste. Il ne se limite pas au Conseil de sécurité. S'il y a une situation liée aux droits de l'homme, nous avons le Conseil des droits de l'homme, et l'ensemble des membres élit les membres du Conseil

des droits de l'homme. Il en va de même pour d'autres sujets qui sont, bien entendu, importants.

Je dois également dire que nous quitterons le Conseil de sécurité dans quelques semaines, et nous sommes préoccupés par la possibilité de donner au Conseil de sécurité plus de pouvoirs que la Charte des Nations Unies elle-même ne lui en confie. Cela affaiblirait le système multilatéral et donnerait du pouvoir à un organe qui, comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, n'est ni démocratique ni transparent et, dans bien des cas, ne représente pas les intérêts de l'ensemble des Membres.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais moi aussi me joindre aux félicitations adressées à nos collègues britanniques pour leur présidence du mois d'août. Ils ont eu un travail difficile, mais ils s'en sont bien sortis. Je vous souhaite également, ainsi qu'à votre équipe, beaucoup de succès, Madame la Présidente. Ce sera aussi un mois compliqué. Vous perdez effectivement une semaine au débat général, mais je pense qu'avec nos efforts collectifs, nous pouvons faire des progrès et discuter de questions véritablement importantes concernant la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, je voudrais souscrire à la déclaration de mon collègue bolivien, qui m'a semblé être un argument très convaincant et persuasif. Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité devrait se concentrer sur les questions qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et, à cet égard, la situation au Nicaragua ne nous semble pas constituer une telle menace. En outre, nous craignons que l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ne fasse que saper les efforts déployés au Nicaragua pour régler la situation, ce que nous appuyons pleinement. Nous espérons, Madame la Présidente, que vous tiendrez compte de nos points de vue et que nous pourrons continuer à travailler en équipe et enregistrer des succès dans les domaines où nous pouvons réaliser de véritables progrès.

Je tiens également à souligner que nous comprenons et connaissons bien les projets susmentionnés de tenir une séance de haut niveau le 26 septembre prochain. Nous supposons que le débat aura lieu dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). À notre avis, le sujet de l'Iran ne peut être abordé que dans ce cadre. En particulier, nous espérons vivement que les aspects liés au retrait des États-Unis du Plan d'action global commun seront discutés.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en septembre. Nous savons que c'est un mois difficile et nous vous souhaitons bonne chance. Nous remercions également le Royaume-Uni d'avoir présidé le Conseil en août.

La Chine estime que la situation au Nicaragua ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons la position de la Bolivie et de la Russie et ne pensons pas qu'il soit nécessaire que le Conseil de sécurité intervienne.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais moi aussi commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, pour votre accession à la présidence. Le Pérou vous souhaite plein succès et vous exprime le soutien de sa délégation. Nous félicitons également le Royaume-Uni pour sa présidence très réussie et pour le professionnalisme avec lequel il a dirigé nos délibérations.

Je voudrais également dire que nous vous soutenons pleinement, Madame la Présidente, en ce qui concerne le programme de travail provisoire que vous avez présenté pour ce mois. Nous sommes d'accord avec vous sur l'importance d'un grand nombre des séances que vous avez planifiées. En ce qui concerne la séance sur le maintien de la paix en particulier, nous tenons à souligner que nous pensons également que la question du lien entre la corruption et la paix et la sécurité est un thème nouveau, mais nous aimerions en savoir plus sur la manière dont elle est prévue.

En ce qui concerne la question du Nicaragua, nous voudrions souligner que si cette question est présentée telle qu'elle apparaît dans le programme de travail provisoire, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire en ce qui concerne la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, il existe un article très spécifique, l'Article 54, qui dit que le Conseil de sécurité doit, en tout temps, être tenu pleinement au courant de toute action entreprise ou envisagée, en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons qu'en ce sens, la réunion serait pertinente et nous serions prêts à l'appuyer. Nous pensons que ce qui a été dit à différents moments sur le thème de la diplomatie préventive est très important. Cela s'applique parfaitement en l'occurrence, car il y a des résolutions du Conseil de sécurité qui soulignent expressément et avec insistance

que de graves abus et violations du droit international, des droits de l'homme et des droits humanitaires internationaux peuvent être un signe avant-coureur d'un conflit qui couve. En ce sens, sur la base des mérites de la diplomatie préventive, nous serions d'accord pour tenir une telle séance.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins à ceux qui vous ont félicitée, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais dire d'emblée que nous soutenons l'ambition que vous avez manifestée dans votre programme de travail provisoire, et nous en sommes très heureux. Comme nous avons tous tendance à le faire pendant nos présidences, je note que la délégation des États-Unis a proposé un débat thématique, celui-ci sur la corruption et les conflits, qu'il sera très intéressant pour nous d'examiner, je pense. Nous l'appuyons entièrement à cet égard.

Notre conversation d'aujourd'hui a surtout porté sur le Nicaragua, où nous avons constaté de nombreuses pertes en vies humaines et une augmentation des demandes d'asile dans la région. Le Royaume-Uni, dans le cadre de sa présidence, a tenu la semaine dernière un débat public (voir S/PV.8334) sur la médiation et l'importance de cet élément de l'ordre du jour dans notre boîte à outils préventive. Je pense donc qu'il est juste qu'en tant que Conseil, nous examinions ces questions et réfléchissions à la manière dont nous pouvons soutenir les pays de la région.

Le représentant du Pérou a évoqué la dimension régionale. Je voudrais également rappeler l'Article 34 de la Charte des Nations Unies, qui stipule très clairement que le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc clair pour moi qu'il s'agit d'un sujet de débat approprié. Le Royaume-Uni soutient pleinement les États-Unis, et j'encourage nos collègues du Conseil à accepter que ces discussions et ce débat aient lieu. C'est pour cela que nous sommes ici. J'encourage également le Gouvernement nicaraguayen à participer à cette séance dans un esprit constructif et à se concentrer sur sa vision d'une solution inclusive et résultat d'une médiation.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la

présidence pour le mois de septembre. Je vous souhaite bonne chance et plein succès dans vos efforts. Permettez-moi également de mentionner combien nous avons apprécié les efforts et le professionnalisme de la présidence britannique.

En ce qui concerne les travaux du Conseil pour ce mois, nous soutenons votre proposition ce matin. Nous nous en félicitons et apprécions le fait que vous allez organiser deux événements principaux, sur la corruption et la sécurité, ainsi que d'autres sur le maintien de la paix.

S'agissant de la question du Nicaragua, la Pologne se félicite que la séance ait lieu au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ». Je suis d'accord avec mon collègue péruvien. Il est important que cette discussion apporte une valeur ajoutée.

M. Michon (France) : Nous vous souhaitons plein succès, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil de votre pays en septembre, ce qui n'est jamais facile du fait de la tenue de la session plénière de l'Assemblée générale.

S'agissant du programme de travail provisoire que vous nous avez présenté ce matin, nous tenons à marquer notre plein soutien à ce programme, y compris l'examen de la situation au Nicaragua au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales », qui permettra au Conseil de faire un exercice de diplomatie préventive, comme prévu par son mandat.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous voudrions nous joindre à vous, Madame la Présidente, pour féliciter la présidence britannique pour sa gestion exemplaire des travaux du Conseil en août. La délégation kazakhe tient à féliciter les États-Unis pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, qui sera très chargée, du fait qu'elle coïncide avec le début de la nouvelle session de l'Assemblée générale et le début du débat général.

Nous félicitons les États-Unis pour leur programme de travail provisoire bien structuré pour septembre, avec lequel nous sommes généralement d'accord. Toutefois, nous voudrions noter nos réserves concernant l'inclusion de la question nicaraguayenne dans le programme de travail provisoire.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais vous souhaiter, ainsi qu'à votre équipe compétente, plein succès pour le mois de septembre.

M^{me} Samson (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous souhaiter, ainsi qu'à votre équipe, bonne chance pour votre présidence ce mois-ci, qui commence d'une manière très intéressante et transparente. Permettez-moi également de remercier le Royaume-Uni et sa délégation pour leur présidence exemplaire au cours du mois d'août.

Nous remercions la présidence des États-Unis d'Amérique d'avoir proposé son programme de travail provisoire, que nous appuyons. Il comprend des débats très importants, notamment sur la corruption et les opérations de maintien de la paix, et nous attendons avec intérêt d'examiner sous votre direction un certain nombre de questions pertinentes, notamment dans une perspective préventive, comme la situation au Nicaragua. Nous réitérons donc notre appui au programme de travail provisoire et attendons avec intérêt le mois de septembre.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe et vous souhaiter plein succès pendant votre présidence du Conseil de sécurité. Nous félicitons également le Royaume-Uni pour la qualité de sa présidence et son approche constructive dans la conduite des travaux du Conseil pour le mois d'août.

Ma délégation apporte son plein soutien au programme de travail provisoire proposé par les États-Unis, y compris la séance d'information sur le Nicaragua au vu de l'évolution de la crise dans ce pays et de son impact dans la région et dans le cadre de la diplomatie préventive.

Enfin, nous espérons Madame la Présidente un mois de septembre riche et constructif sous la présidence de votre pays.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter très sincèrement le Royaume-Uni pour l'excellent mois de sa présidence, qui, bien qu'elle ait eu lieu au cours d'un mois de vacances, a pu tirer des conclusions très positives des débats riches qui ont été menés, grâce au programme qu'elle a mis au point.

Nous félicitons également les États-Unis pour leur accession à la présidence en ce mois de septembre, ce qui n'est pas facile. Nous voudrions vous faire part de notre satisfaction quant à la méthodologie de travail

que vous avez adoptée, en ce sens que dans la plupart ou la totalité des cas, les séances seront publiques, ce qui permettra aux membres en général de savoir de quoi nous sommes en train de délibérer. Bien qu'il s'agisse d'un mois très intense en raison des préparatifs et de la tenue de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, je suis convaincu que le programme de travail provisoire de ce mois donnera des résultats très positifs au Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Nicaragua, comme nous l'avons indiqué ce matin, tout en regrettant la situation interne de ce pays d'Amérique latine et en exhortant le Gouvernement nicaraguayen à tout mettre en œuvre pour trouver une solution à ce problème interne, notre gouvernement estime que la situation ne mérite pas encore un débat au Conseil de sécurité. Actuellement, l'Organisation des États américains et le Secrétariat de l'ONU pourraient s'efforcer, de concert avec le Gouvernement nicaraguayen, de trouver une solution à cette situation. Dans le contexte actuel, elle ne menace pas la paix et la sécurité internationales. Nous pensons donc que son examen peut être confié à la diplomatie préventive du Secrétaire général et de l'Organisation des États américains. Nous suivrons cette situation de près.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter votre pays, Madame la Présidente, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous souhaiter plein succès. Comme nous l'avons mentionné lors du petit déjeuner de travail, vos tâches ne seront pas faciles, mais nous sommes convaincus que vous-même et votre équipe serez en mesure de les accomplir.

Je voudrais également remercier la délégation britannique pour son excellente présidence du Conseil au cours du mois d'août.

En tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, je suis très heureux que vous ayez décidé que les séances seront publiques. C'est inhabituel de la part d'un État Membre permanent. Les États Membres permanents préfèrent généralement les séances à huis clos, de sorte que votre décision est sans précédent de la part d'un État Membre permanent. Je vous assure que nous soutenons la transparence et que nous continuerons à vous soutenir tout au long de votre présidence du Conseil.

Bien entendu, il est toujours préférable d'adopter le programme de travail provisoire par consensus,

conformément à la pratique établie. Il est également inhabituel d'examiner le programme de travail provisoire en séance publique. Les divergences de vues existent et ce qui importe, c'est que nous ne devons ménager aucun effort pour parvenir à un consensus sur le programme de travail provisoire.

En ce qui concerne la situation au Nicaragua, et même la situation en Iran à la fin du mois, ce sont des questions litigieuses, comme nous l'ont dit d'autres représentants. En tant qu'État Membre, nous estimons que les Articles de la Charte des Nations Unies sont sacrés, en particulier ceux qui portent sur la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et sur le respect de leur souveraineté, et nous ne devons examiner que les questions relatives à la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, d'autres Articles de la Charte doivent également être pris en considération, comme l'Article 34, déjà évoqué par M. Allen, qui est limpide. Le Secrétaire général peut aussi, s'il le souhaite, attirer l'attention du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 99.

L'une de nos priorités, en tant qu'États membres du Conseil, a trait à la diplomatie préventive et à la prévention des conflits. Il ne fait aucun doute que la dimension régionale, en particulier le rôle joué par les organisations régionales, revêt une grande importance. Nous apprécions le rôle joué par le Pérou, ainsi que sa proposition d'examiner cette question dans le contexte de la paix régionale. Ce que je tiens à souligner, c'est que l'unité du Conseil de sécurité est très importante. Si nous voulons contribuer à remédier à cette situation, je suis convaincu que nous devons être unis. Il arrive des vues divergentes et l'examen d'une question litigieuse ne contribuent pas à améliorer la situation. C'est une question d'une grande importance.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à notre tour à rendre hommage à nos collègues du Royaume-Uni pour leur professionnalisme et leur direction efficiente des travaux du Conseil de sécurité en août. Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence pour le mois de septembre, mois qui s'annonce difficile mais que, nous en sommes convaincus, vous saurez survoler. Nous attendons avec intérêt de participer de façon constructive aux séances, et tenons à vous assurer de notre plein appui.

Cependant, nous souhaitons nous faire l'écho de certaines des préoccupations exprimées par plusieurs

membres du Conseil de sécurité s'agissant d'un point de l'ordre du jour dont l'examen est prévu le 5 septembre, car nous pensons que la situation au Nicaragua ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il nous est donc très difficile d'appuyer l'inscription de ce point de l'ordre du jour au programme de travail provisoire.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite également faire écho aux félicitations adressées à la présidence britannique pour la manière dont elle a dirigé le Conseil de sécurité durant le mois d'août.

Nous n'avons aucune objection au programme de travail provisoire. Nous nous réjouissons par avance des travaux de ce mois. Il est important que le Conseil assume ses responsabilités et fasse preuve d'unité face au large éventail de questions inscrites à son ordre du jour. Nous souhaitons bonne chance à la présidence. Vous et votre équipe, Madame la Présidente, pouvez compter sur notre plein appui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une nouvelle déclaration à titre national.

La pomme de discorde semble être la séance sur le Nicaragua. J'ai dit à certains membres ce matin que toutes les explications et raisons avancées pour justifier de ne pas tenir de séance sur le Nicaragua sont exactement les mêmes réponses qui nous ont été données concernant le Venezuela. On nous a dit qu'il ne s'agissait pas d'une question de paix et de sécurité, qu'il s'agissait d'une question régionale et qu'il était préférable de l'examiner au Conseil des droits de l'homme.

Nous en avons appelé au Conseil des droits de l'homme. Il a refusé de s'en saisir parce que le Venezuela en était membre. Nous avons organisé une séance en marge du Conseil des droits de l'homme, à Genève, pour tenter d'appeler l'attention sur cette question. Aujourd'hui, si nous faisons le point de la situation au Venezuela, nous constatons que l'adulte vénézuélien moyen a perdu 12 kilogrammes. Quatre-vingt-dix pour cent des habitants ne savent pas d'où viendra leur prochain repas. Des milliers de personnes traversent la frontière chaque jour pour tenter d'obtenir une aide et des fournitures médicales. Puisque nous nous sommes rapprochés de l'Union africaine à maintes reprises sur des questions régionales, je ne comprends pas ce qui

nous empêche de nous rapprocher de l'Organisation des États américains (OEA) sur des questions régionales. Nous nous sommes entretenus avec l'OEA, qui a tout notre appui et tout notre respect. C'est pourquoi le Secrétaire général de l'OEA viendra faire le point de la situation devant nous demain.

Je voudrais demander aux membres pour qui la situation au Nicaragua n'est pas une question de paix et de sécurité de s'entretenir avec des Nicaraguayens, avec les populations et pays de la région qui doivent accueillir des Nicaraguayens, ou avec l'Église catholique, contre laquelle Ortega s'est retourné, en raison de la situation au Nicaragua.

Ma dernière question, enfin, est la suivante : combien de personnes devront mourir pour que la situation devienne une question de paix et de sécurité? Je crois que nous avons déjà atteint ce palier. C'est pourquoi les États-Unis ont estimé qu'il était très important de tenir une séance sur le Nicaragua – parce que nous ne voulons pas d'une nouvelle Syrie ou d'un nouveau Venezuela, et parce que nous pensons qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le consensus requis pour l'adoption du programme de travail provisoire n'a pas été réuni, mais le règlement intérieur provisoire du Conseil n'exige pas qu'un programme de travail soit adopté. L'adoption d'un programme de travail est une pratique établie du Conseil, mais ce n'est pas une obligation. En conséquence, le Conseil de sécurité poursuivra ses travaux sans avoir adopté de programme de travail. La Présidente du Conseil, conformément à l'article premier du règlement intérieur provisoire, convoquera une séance sur la situation au Nicaragua demain à 10 heures dans cette même salle.

Enfin, je tiens à remercier M^{me} Egian et son équipe d'avoir organisé la présente séance publique sur le programme de travail provisoire. Je remercie aussi chacun des membres du Conseil d'avoir contribué à l'effort de transparence qu'incarne la présente séance. N'importe lequel d'entre eux aurait pu empêcher sa tenue, et je les remercie de ne pas l'avoir fait. Je tiens également à remercier les interprètes, qui ont très certainement dû nous rejoindre dans la précipitation, d'avoir fait preuve de souplesse et d'avoir compris à quel point la transparence est importante pour les États-Unis.

La séance est levée à 12 h 30.